

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fannie Lalonde

<https://www.cadre21.org/membres/01792738153c9cab29bded5d>

Date d'obtention : 2020-12-02 14:43:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une excellente façon d'être concis et d'avoir un discours commun entre les partenaires pour mieux intervenir avec les jeunes. J'adore cette trousse et je vais me sentir beaucoup mieux outillée pour intervenir dans ce genre de situation. J'aime vraiment la grille d'évaluation. Elle est complète et bien définie pour nous guider. Le partenariat avec les policiers est très important également. Nous devons référer les parents aux policiers si c'est une demande de leur part. Je garde en tête que c'est important de bien définir si c'est un acte impulsif ou malveillant parce que mes interventions seront différentes tout dépendant de l'acte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus encadrée dans mes interventions. Un guide clair comme la trousse Sexto fera de moi une intervenante mieux outillée. J'aime également que dans mon école, nous serons plusieurs intervenants formés, donc une équipe plus solide pour intervenir rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je le savais déjà qu'il nous était interdit de consulter les photos ou les vidéos, mais je vais continuer de partager cette information très importante. Je vais continuer d'être empathique envers les victimes et d'être le plus juste possible dans mon jugement envers les instigateurs qui commettent un acte impulsif ou malveillant. Je n'hésiterai pas de consulter mes collègues ou mes partenaires policiers si j'ai un doute quelconque face à l'instigateur.